

## SPORTS

sport.union@sonapresse.com

# Fégaboxe: L'AIBA invite à la reprise de l'élection de l'actuel bureau fédéral

Willy NDONG  
Libreville/Gabon

**O**LIVIER Moussavou a été élu le 24 avril 2021 à la tête du bureau directeur de la Fédération gabonaise de boxe (Fégaboxe). Quelques jours plus tard, ses adversaires ont introduit auprès de la Confédération africaine de boxe (CAB) et l'Association internationale de boxe amateur (AIBA) plusieurs requêtes en annulation. Après examen du dossier, l'AIBA informait la Fégaboxe, le 30 mai 2021, que " cette élection, tenue en violation des articles 8,2 et 8,4 de la politique d'adhésion de l'AIBA et dont la conséquence est la mise en application des articles 19,4 et 19,5 du règlement de l'AIBA sur les congrès et les élections, pourrait ne pas être reconnue par l'instance faitière ". Le nouveau bureau, précise l'AIBA, avait trois mois pour présenter les éléments de défense. Ce qui n'a jamais été fait. Face à cette situation, le 2 juillet 2021, la Confédération africaine de boxe a informé la fédération du refus de l'AIBA de reconnaître les résultats de cette élection. En lui accordant, toutefois, un délai supplémentaire de trois mois pour organiser les élections dans le respect de ses statuts et règlement. Faute de quoi, l'AIBA pourrait suspendre la Fégaboxe. Jusqu'à ce jour, la fédération n'a toujours pas organisé son AG élective. " Afin d'éviter cette situation grave, qui pourrait coûter la marginalisation à l'ensemble de la boxe

gabonaise dont l'absence se fait déjà ressentir, la Zone 3 a entrepris des démarches auprès de l'AIBA dans le but de retarder ces sanctions ", indique le communiqué de la CAB parvenu à notre Rédaction.

Une mission de la Confédération africaine de boxe est d'ailleurs attendue dans les prochaines semaines à Libreville pour régler le problème de la boxe gabonaise.



Photo: Mikalo Mikalal/L'Union

L'élection d'Olivier Moussavou n'est pas reconnue par l'AIBA.



MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,  
DE L'ÉQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
(BUREAUX D'ETUDES)

PROJET D'APPUI AU SECTEUR DES INFRASTRUCTURES AU GABON - PHASE 1 (PASIG - 1)

SERVICES DE CONSULTANT POUR LES ETUDES TECHNIQUES D'AVANT - PROJET SOMMAIRE ET D'AVANT - PROJET DÉTAILLÉ Y COMPRIS L'ETUDE ECONOMIQUE ET L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL AVEC ELABORATION DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE OKONDJA - ANDJOGO - FRANCEVILLE

Numéro d'Avis à manifestation d'intérêt	:	AMI N°003/MTPEI/PASIG-1/CEP/2022
Secteur	:	Transport
Prêt BAD	:	N° 2000200004661
Prêt AGTF	:	N° 5050200001053
Numéro du Projet	:	P-GA-DB0-009
Date de publication	:	21/12/2021
Date limite de dépôt	:	20/01/2022

1. Le Gouvernement de la République Gabonaise (ci-après nommé « Le Client »), a reçu un prêt du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et un prêt de l'Africa Growing Together Fund (AGTF) afin de couvrir les coûts du Projet d'Appui au Secteur des Infrastructures au Gabon - Phase 1. Il est prévu d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêts pour financer les services de consultant pour lequel le présent avis de manifestation d'intérêt est émis.

Les services prévus au titre de ces prestations comprennent les études techniques d'Avant - Projet Sommaire et d'Avant - Projet Détaillé y compris l'étude économique et l'étude d'impact environnemental et social avec Elaboration dossiers d'appel d'offres des travaux de construction et de bitumage de la route Okondja - Andjogo - Franceville ;

2. Ces services comportent, également, les études nécessaires à la réalisation de 5 km de voirie urbaine dans l'emprise de la route et à la mise en œuvre de travaux connexes. Ces études se dérouleront en deux phases :

**Phase I :** Etude d'avant-projet sommaire comprenant : l'identification des rectifications éventuelles de tracés, l'élaboration des études techniques de l'option d'aménagement de la route, l'estimation sommaire des coûts de l'option d'aménagement, la réalisation des études de faisabilité économique, la réalisation des études socio-économiques et environnementales couvrant les questions transversales (genre, pauvreté, etc.), l'élaboration, s'il y a lieu, d'un plan d'action de réinstallation (PAR) et l'organisation de rencontres avec les populations de la zone d'influence de la route pour une prise en compte de leurs préoccupations. L'étude environnementale et sociale devra aboutir à l'obtention du certificat de conformité de faisabilité environnementale du projet,

**Phase II :** Etude d'avant-projet détaillé de la solution d'aménagement retenue suite aux conclusions des études de la première phase. Elle devra aboutir à l'établissement du dossier d'appel d'offres (DAO) des travaux correspondants

3. Le Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations requises (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions compa-

rables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » tel que défini dans la Politique de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (Edition Octobre 2015), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **de 8 heures 30 à 16 heures 30, du lundi au vendredi.**

6. Les expressions d'intérêt en langue française doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous **au plus tard le 20/01/2022, à 13 heures** et porter expressément la mention « services de consultant pour les études techniques d'Avant - Projet Sommaire et d'Avant - Projet Détaillé y compris l'étude économique et l'étude d'impact environnemental et social avec Elaboration dossiers d'appel d'offres des travaux de construction et de bitumage de la route Okondja - Andjogo - Franceville ».

7. MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES

Projet d'Appui au Secteur des Infrastructures au Gabon  
Phase 1 (PASIG 1)  
A l'attention du Chef de Projet  
Cellule d'Exécution du Projet (CEP)  
4er étage du bâtiment principal,  
392, Avenue Rose Francine ROGOMBE  
BP 49 Libreville /Gabon  
Tél. : (+241) 60 15 29 82 / (241) 66 91 83 46  
Email : [pasigcep@gmail.com](mailto:pasigcep@gmail.com)

